



## RÈGLES DE PARTICIPATION AUX TIRAGES DE LA LOTO-FONDATION

### Attestation du participant

Par l'achat d'un billet de la Loto-Fondation, le participant reconnaît avoir pris connaissance des règles du tirage et s'engage à s'y conformer.

### Tirages

#### *Tirages mensuels*

Dans le cadre de la Loto-Fondation, la Fondation de l'Hôpital de Memphrémagog (ci-après désignée la « Fondation ») procèdera à 7 séances de tirage régulier durant lesquelles 4 gagnants seront pigés par séance. Trois grands tirages auront également lieu durant lesquels 2 gagnants seront pigés par tirage. Les tirages auront lieu à 9 h à la Fondation de l'Hôpital de Memphrémagog, située au 50, rue St-Patrice Est, local 8007 à Magog et les billets seront pigés par un tiers choisi au hasard le jour du tirage. Les tirages auront lieu une fois par mois, de juin à mars.

- Dates des Tirages réguliers :  
28 juillet 2022, 25 août 2021, 29 septembre 202, 27 octobre 2022, 24 novembre 2022, 26 janvier 2023, 23 février 2023
- Dates des Grands tirages :  
23 juin 2022, 15 décembre 2022, 17 mars 2023

#### *Prix instantanés*

25 prix instantanés sont répartis au hasard parmi les 400 billets en circulation sous forme d'une case à gratter.

### Prix et réclamation

#### *Tirages mensuels*

Pour les 7 séances de tirage régulier, 2 gagnants recevront chacun la somme de 250 \$ en argent et 2 gagnants recevront chacun la somme de 500 \$ en argent. Quant aux 3 grands tirages, 2 gagnants recevront chacun la somme de 1000 \$ en argent. Tous les prix seront remis sous forme de chèque uniquement. Les gagnants seront contactés par téléphone le jour du tirage et leur nom sera affiché dans les babillards des 8 ascenseurs de l'établissement. Les prix devront être réclamés au local de la Fondation entre 9 h et 16 h, sur semaine du lundi au jeudi, dans les 30 jours suivant la date du tirage, à défaut de quoi la Fondation se réserve le droit de piger un autre gagnant.



### **Prix instantanés**

Pour les prix instantanés, 15 prix de 50 \$ et 10 prix de 100 \$ pourront être gagnés lors de cette édition.

Les gagnants des prix instantanés peuvent réclamer leur prix selon les options suivantes :

1. En personne en se présentant au local de la Fondation entre 9 h et 16 h, du lundi au jeudi. Les gagnants doivent avoir en main leur talon de billet en guise de preuve pour pouvoir réclamer leur prix. Les prix instantanés doivent être réclamés au plus tard le 23 mars 2023 à 16 h, à défaut de quoi ils seront annulés. Les prix instantanés réclamés de cette façon seront remis en argent comptant uniquement.
2. Par la poste en expédiant leur talon de billet à l'adresse postale suivante : Fondation de l'Hôpital de Memphrémagog, 50, rue St-Patrice Est, local 8007, Magog (Québec) J1X 3X3 ou en faisant parvenir une photo de leur talon de billet par courriel à l'adresse électronique suivante : [fondation.mm@ssss.gouv.qc.ca](mailto:fondation.mm@ssss.gouv.qc.ca). Les prix instantanés réclamés de cette façon seront remis sous forme de chèque uniquement et seront envoyés par la poste aux gagnants

### **Condition**

La Loto-Fondation est réservée aux employés et médecins du RLS de Memphrémagog - CIUSSS de l'Estrie - CHUS âgés de 18 ans et plus. Les participants admissibles peuvent acheter un nombre illimité de billet, sous réserve de la disponibilité de ceux-ci. Le tirage de la Loto-Fondation est limité à 400 billets qui sont numérotés de 001 à 400. Chaque billet est valide pour tous les tirages mensuels et un billet peut être pigé plus d'une fois.

### **Coût et modes de paiement**

Le coût d'un billet est de 156 \$.

Les participants admissibles peuvent acquitter le coût des billets achetés selon les modes de paiement suivants :

- **Prélèvement sur la paie** : Pour l'achat d'un billet, votre employeur procédera à 26 prélèvements de 6,00 \$ par paie, échelonnés du 22 mai 2022 au 20 mai 2023.  
*Note : L'employé ayant choisi les prélèvements sur la paie devra acquitter le solde s'il quitte le RLS de Memphrémagog. Cette somme sera alors prélevée sur sa dernière paie et l'employé demeurera éligible aux tirages de l'édition en cours.*
- **Chèque** : Par chèque libellé à l'ordre de la Fondation de l'Hôpital de Memphrémagog, en un seul versement au coût total des billets achetés; ou
- **Carte de crédit** : Par un seul versement au coût total des billets achetés; ou
- **Virement Interac** : Par un seul versement au coût total des billets achetés.



### Reçus aux fins de l'impôt

Aucun reçu d'impôt ne sera remis aux participants, le tout conformément aux lois sur l'impôt en vigueur quant à la vente de billets de tirage.

### Pour acheter des billets

1. Procurez-vous votre billet(s) auprès d'un de nos vendeurs. La liste des vendeurs est disponible sur notre site Web; ou
2. En ligne à [fondationhopitalmagog.org](http://fondationhopitalmagog.org) via l'onglet « Je donne ». Nous vous ferons parvenir votre billet(s) par la poste; ou
3. Procurez-vous le coupon de participation disponible auprès des téléphonistes à l'accueil de l'entrée principale ou dans le présentoir mural près du bureau de la Fondation, local 8007. Une fois rempli, nous le remettrons par courrier interne ou le déposerons dans notre boîte postale sécurisée située près du bureau de la Fondation. Nous vous ferons parvenir votre billet(s) par la poste.

#### Notes :

- ❖ *SVP, nous aviser de toute modification à vos informations personnelles, puisque notre système n'est pas lié à celui du CIUSSS-CHUS.*
- ❖ *Aucune participation n'est renouvelée automatiquement.*

### Les bénéficiaires

La Loto-Fondation est une activité de financement qui permet à la Fondation de l'Hôpital de Memphrémagog d'investir davantage dans la réalisation de petits et grands projets dédiés à maintenir et bonifier la qualité et la diversité des soins et services de santé offerts à notre établissement.

#### Investissements prévus cette année grâce à la Loto-Fondation :

- **Dentisterie**  
Lampe à plombage polymérisée Bluephase
- **ORL/Ophthalmologie**  
Adaptateur microscope, lentille et deux cabarets pour la tympanoplastie
- **Orthopédie**  
Adaptateur micro choice, ensemble extracteur de vis brisé et pousse broche

**Total des investissements : 42 650 \$**

Licence de tirage : RACJ-N° 432060-2